



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2019

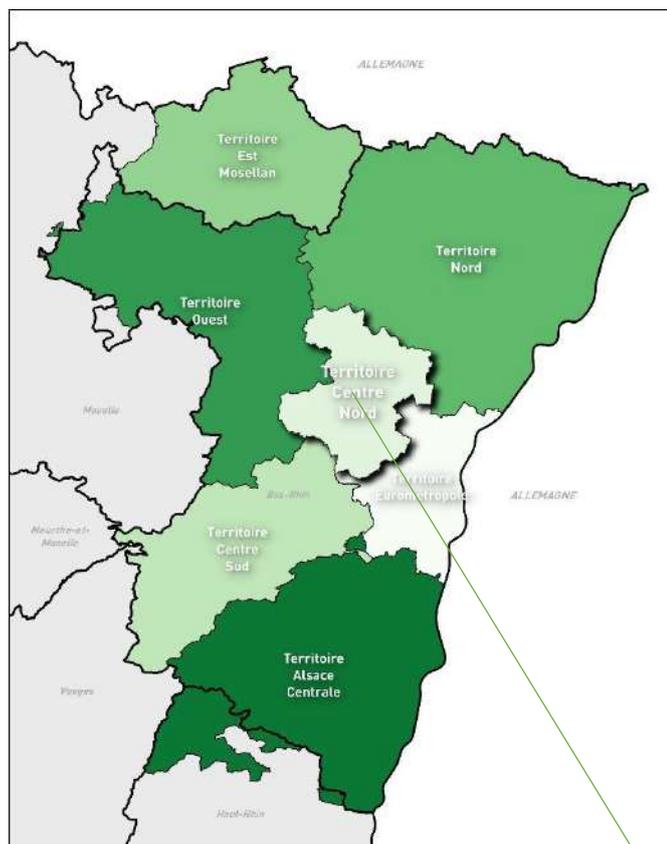
> Synthèse locale assainissement

PERIMETRE DE MOMMENHEIM ET ENVIRONS





VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DE MOMMENHEIM ET ENVIRONS

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : 01/01/2014

Membre du SDEA depuis : 26/07/2002

Nombre de communes : 9

Nombre de délégués : 9

Vos usagers

➤ 2 641 abonnés

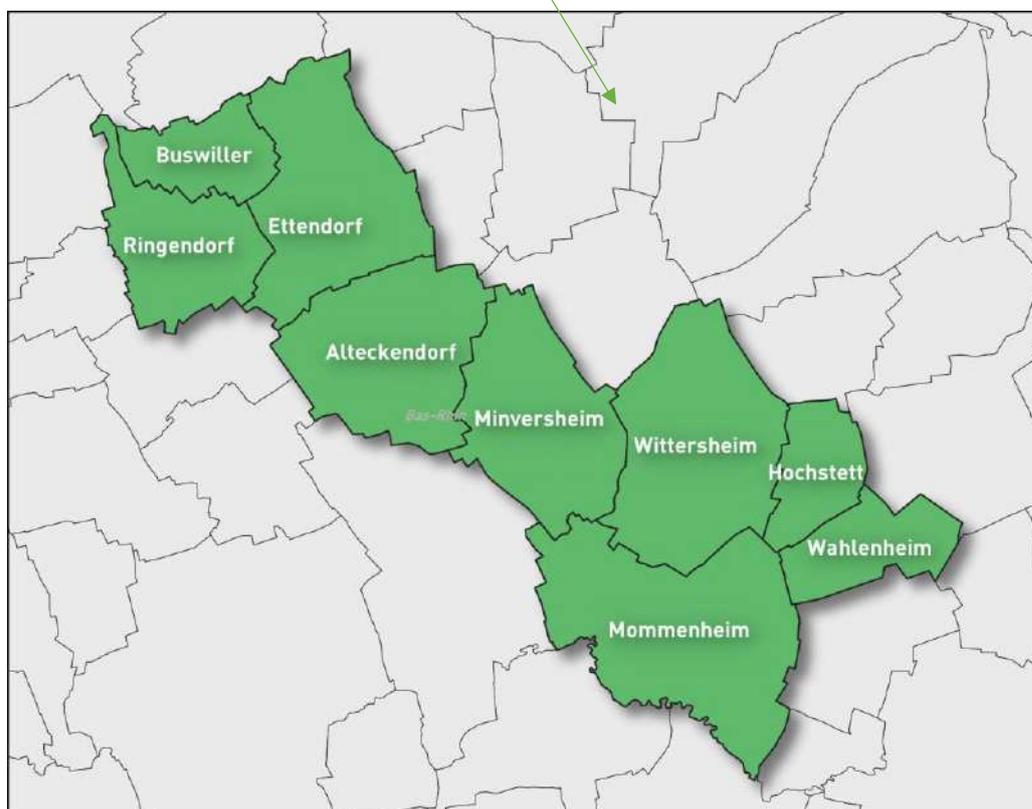
➤ 6 316 habitants desservis

Vos volumes

➤ 292 768 m³ assainis➤ 111 m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE CENTRE NORD

Centre et Antenne de rattachement : Schiltigheim, Hochfelden



**VOTRE PRÉSIDENT EN 2019**

Francis WOLF

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 station d'épuration
- 33 bassins d'orage
- 34 déversoirs d'orage
- 6 stations de pompage
- 72,1 km de réseaux communaux
- 26,1 km de réseaux intercommunaux
- 1 918 bouches d'égout

	CAPACITE	
	m ³ /jour	Equiv-hab
Mommenheim	5427	6000

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	83	83	83
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %	99 %	99 %

VOS DONNÉES FINANCIÈRES

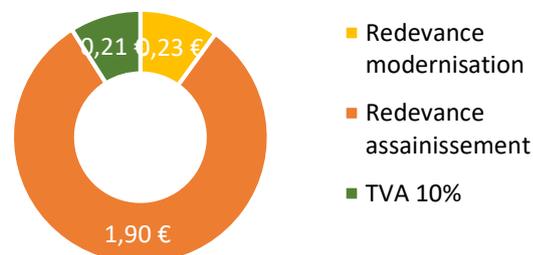
PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Alteckendorf

- Part fixe : 72 € HT/an
- Part variable : 1,30 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,90 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 2,35 € TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ - Alteckendorf

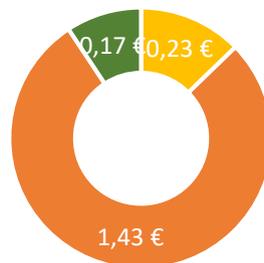




Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Buswiller

- Part fixe : **40 € HT/an**
- Part variable : **1,10 € HT le m³**
- Redevance assainissement du périmètre : **1,43 € HT par m³** pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **1,83 € TTC par m³** pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ - Buswiller

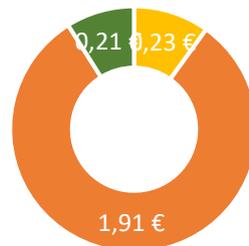


- Redevance modernisation
- Redevance assainissement
- TVA 10%

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Ettendorf

- Part fixe : **85 € HT/an**
- Part variable : **1,20 € HT le m³**
- Redevance assainissement du périmètre : **1,91 € HT par m³** pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,35 € TTC par m³** pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ - Ettendorf

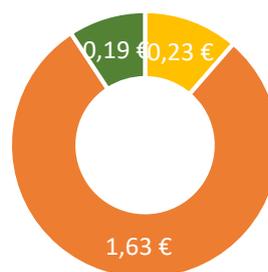


- Redevance modernisation
- Redevance assainissement
- TVA 10%

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Hochstett

- Part fixe : **72 € HT/an**
- Part variable : **1,03 € HT le m³**
- Redevance assainissement du périmètre : **1,63 € HT par m³** pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,05 € TTC par m³** pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ - Hochstett



- Redevance modernisation
- Redevance assainissement
- TVA 10%



Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Minversheim

- Part fixe : **75 €** HT/an
- Part variable : **1,10 €** HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : **1,73 €** HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,16 €** TTC par m³ pour 120 m³

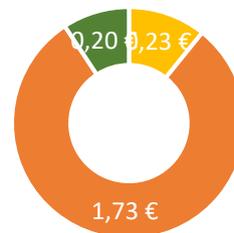
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Mommenheim

- Part fixe : **75 €** HT/an
- Part variable : **1,10 €** HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : **1,73 €** HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,16 €** TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Ringendorf

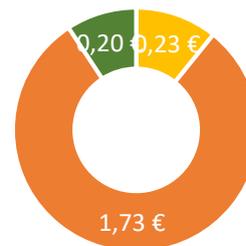
- Part fixe : **74 €** HT/an
- Part variable : **1,07 €** HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : **1,69 €** HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,11 €** TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ - Minversheim



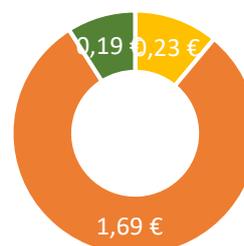
- Redevance modernisation
- Redevance assainissement
- TVA 10%

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ - Mommenheim



- Redevance modernisation
- Redevance assainissement
- TVA 10%

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ - Ringendorf

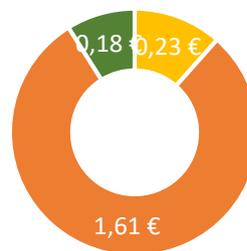


- Redevance modernisation
- Redevance assainissement
- TVA 10%

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Wahlenheim

- Part fixe : **72 € HT/an**
- Part variable : **1,01 € HT le m³**
- Redevance assainissement du périmètre : **1,61 € HT par m³ pour 120 m³**
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,03 € TTC par m³ pour 120 m³**

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ - Wahlenheim

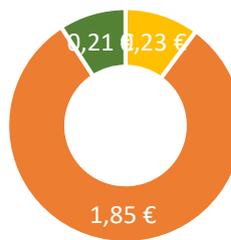


- Redevance modernisation
- Redevance assainissement
- TVA 10%

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Wittersheim

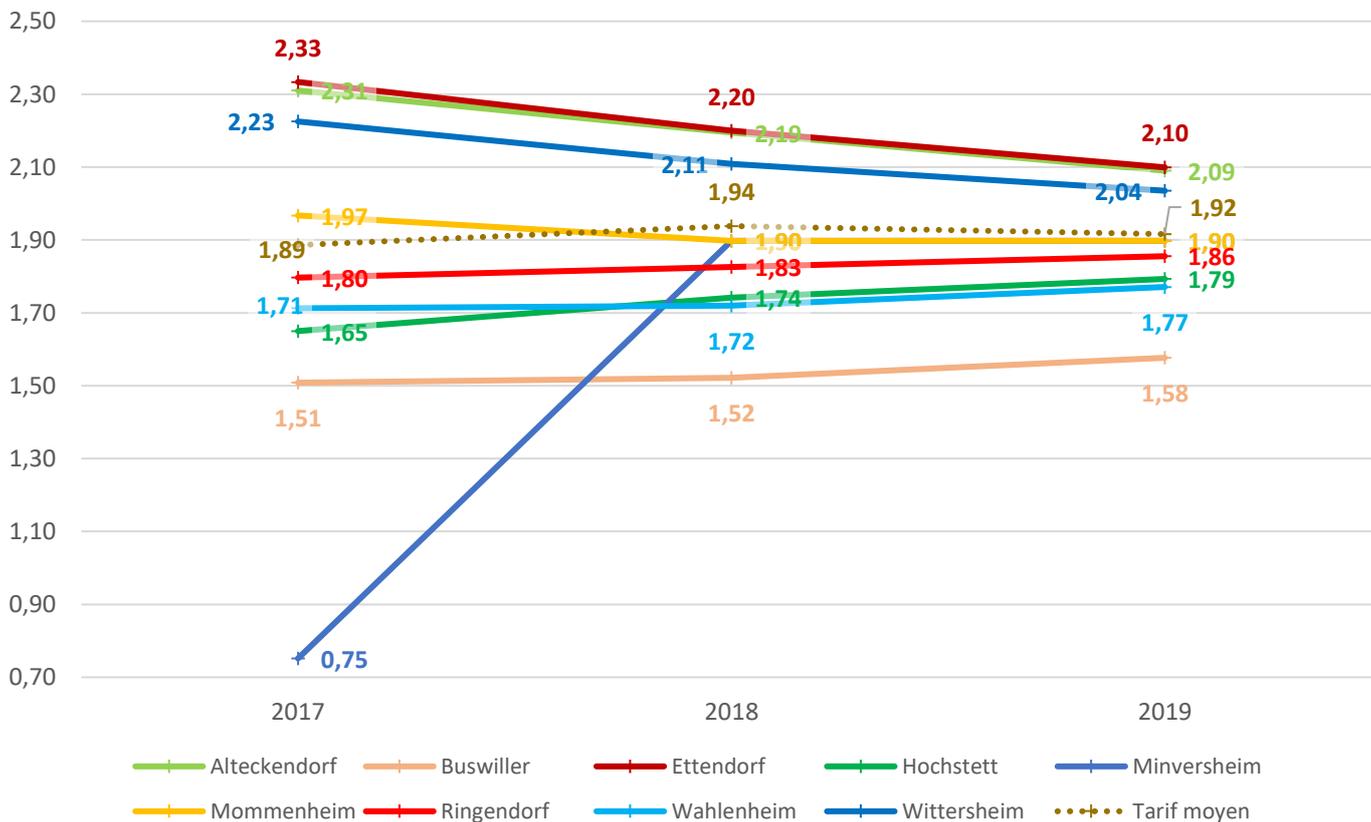
- Part fixe : **90 € HT/an**
- Part variable : **1,10 € HT le m³**
- Redevance assainissement du périmètre : **1,85 € HT par m³ pour 120 m³**
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,29 € TTC par m³ pour 120 m³**

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ - Wittersheim



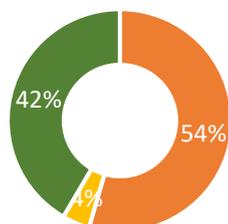
- Redevance modernisation
- Redevance assainissement
- TVA 10%

Evolution des tarifs assainissement (€ TTC/m³)



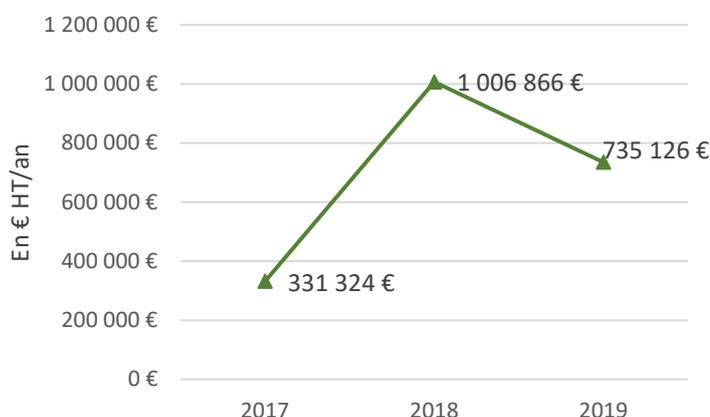


Affectation pour 100 € de recette

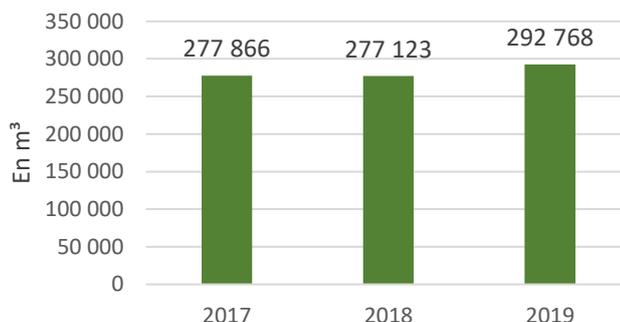


- Dépenses d'exploitations
- Remboursement de la dette
- Autofinancement

Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



Les investissements de 2019 ont concerné principalement la finalisation du chantier de construction du bassin de pollution de MINVERSHEIM. L'ouvrage a été mis en service au milieu de l'année 2019.

Indicateurs financiers	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an	0,5 an	0,5 an
Capital restant dû	0 €	189 215 €	163 311 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,94 %	1,92 %	ND
Montant des abandons de créances	0 €	4 973 €	5 634 €
Taux de réclamations global	0,34 ‰	0,15 ‰	0,25 ‰

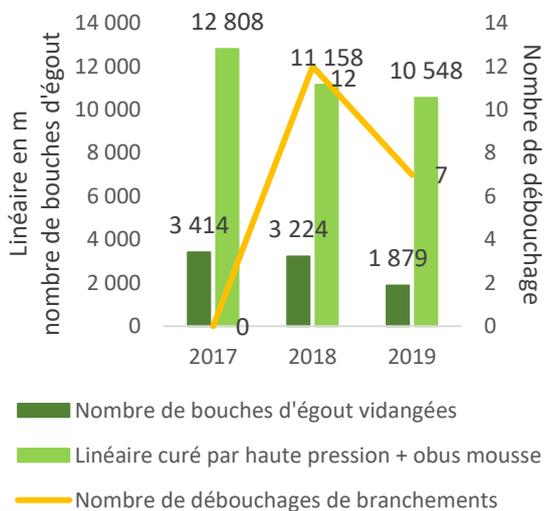
Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

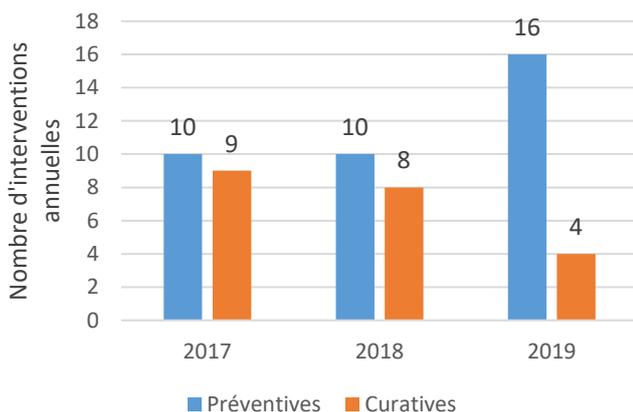
➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



CHIFFRES CLÉS

- **16** tonnes de sables extraits du réseau
- **10,5** km de réseaux curés
- **10,9** % taux de curage
- **3** nettoyages de stations de pompage
- **1 879** bouches d'égout vidangées
- **7** débouchages de branchement
- **2/2** surverses équipées en autosurveillance

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage





Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	9	4	3
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100	100	100

➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2017	2018	2019
Domestiques	83	52	53
Assimilables Domestiques	0	0	0
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	83	52	53

INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Autorisation et charges rejetées

Industriels

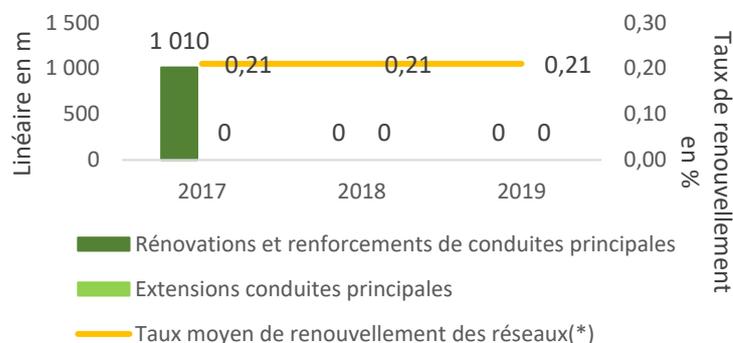
EARL SCHWARTZ à HOCHSTETT
GAEC ADAM à WAHLENHEIM

2 Industriels dont 0 (*) conventionnés avec le SDEA

Les deux exploitations agricoles ont des conventions de rejet d'eaux blanches.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages

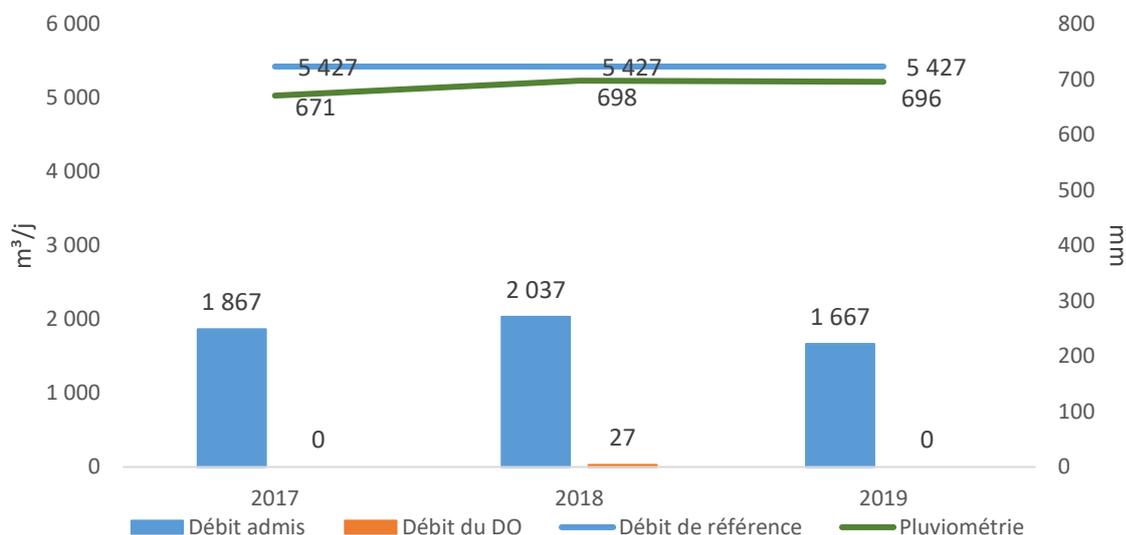
En 2019, les investissements étaient à nouveau ciblés sur les ouvrages avec la finalisation du chantier de MINVERSHEIM. Les taux de renouvellement des canalisations restent ainsi relativement faibles.



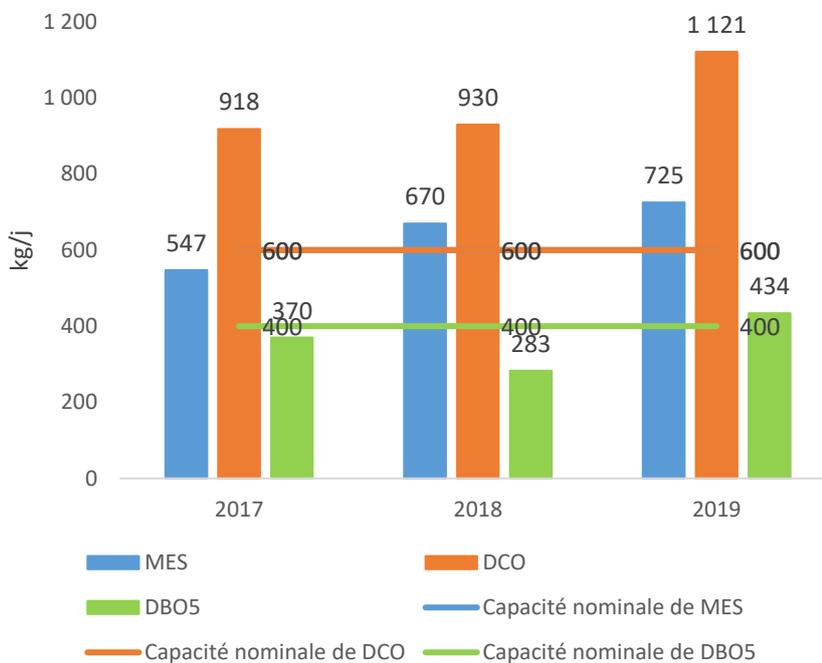
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **83 %** de la valeur nominale, contre **143 %** pour la charge organique.



Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Mommenheim	83 %	143 %	100 %	100 %	100 %

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	98 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	98 %	100 %	100 %

Bilan de fonctionnement et Travaux

Sur la base du paramètre DCO, le plus représentatif de la pollution organique, la quantité de pollution traitée correspond en moyenne à 10 191 équivalents habitants (EH) en 2019 contre 8 454 EH en 2018. Avec ces données, la station d'épuration apparaît en surcharge par rapport à sa capacité nominale de 6 000 EH mais les bonnes performances permettent de respecter les limites fixées aux exigences réglementaires de la directive européenne, à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et à l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet.



EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

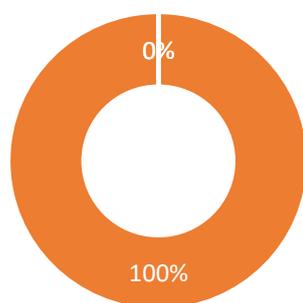
➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station



À noter

La filière d'élimination des boues est l'épandage direct. La production de boue est restée stable par rapport à 2018. Les analyses réalisées ont permis de s'assurer que les teneurs en éléments-traces métalliques et en composés-traces organiques sont inférieurs aux valeurs limites réglementaires pour une valorisation agricole. A titre indicatif, les paramètres les plus significatifs sont le cuivre qui se situe à 17 % de la norme, et le zinc à 20 %.

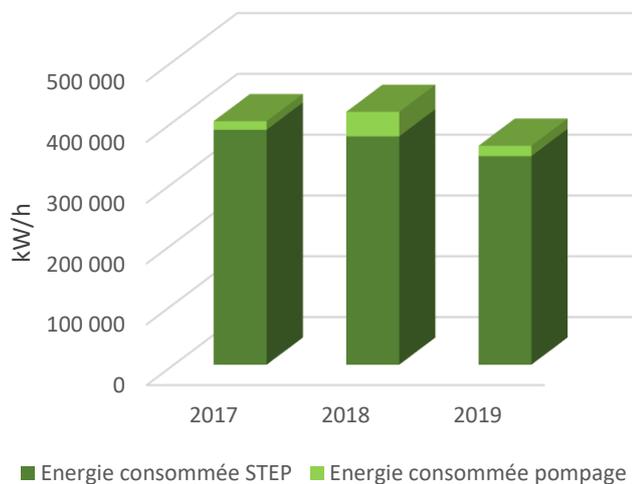
➤ Éliminations des boues



- Élimination des boues par épandages directs
- Élimination des boues non conformes
- Élimination des boues par compostage



ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET
STATION D'EPURATION (STEP)**À noter**

La diminution des débits moyens journaliers admis en entrée de station entraîne une diminution proportionnelle des consommations énergétiques, moins de temps de fonctionnement des pompes du poste de relevage. Cette baisse de 6 % d'énergie électrique est due aussi à l'optimisation des réglages de l'aération et à la suite du remplacement des diffuseurs d'air du bassin d'aération en fin d'année.

VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

En octobre 2019, une opération lourde de vidange et de curage du bassin d'aération de la station d'épuration a été réalisée. Elle a nécessité un arrêt de quelques jours du traitement. Des volumes importants de sable accumulés pendant plusieurs années au fond de l'ouvrage ont pu être extraits, permettant de redonner toute sa capacité au bassin. Cette opération concernait également le remplacement des diffuseurs d'air permettant l'aération du bassin. Les effets de ces travaux se sont très vite ressentis avec une baisse visible des temps d'aération et donc des gains énergétiques importants.

ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX

STEP de MOMMENHEIM – opération de curage du bassin d'aérationPlongeur évaluant la bathymétrie



Sables accumulés dans le bassin



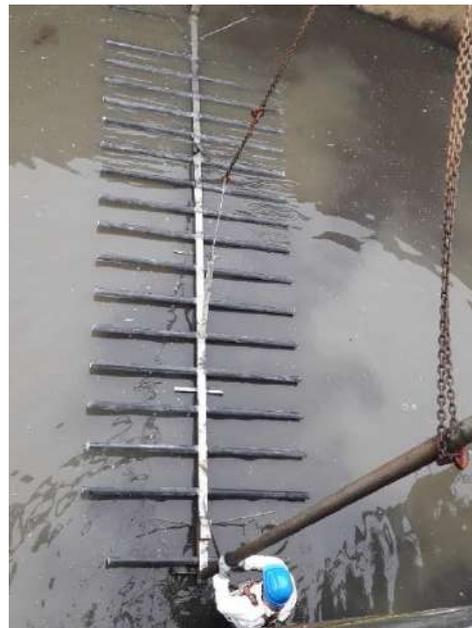
Extraction des sables



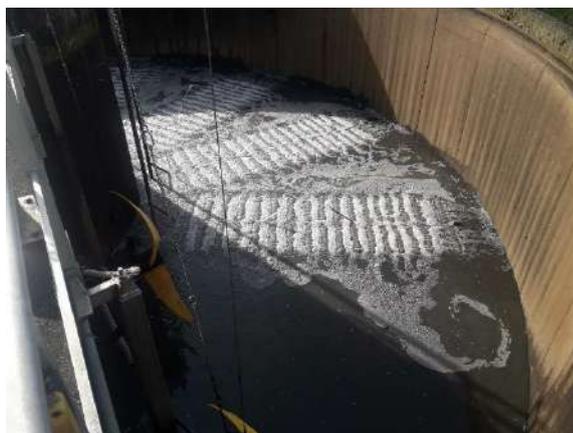
Rampes des diffuseurs d'air



Installation des nouveaux diffuseurs



Test des nouveaux diffuseurs





JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOÛT !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et écocitoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT ?

- > Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
- > Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



TYPES DE PRODUITS ➤

OÙ LES JETER ➤

CONSÉQUENCES



Épluchures

fruits et légumes

Compostage, déchets ménagers

Coûts de traitement superflus.



Les substances chimiques

peinture, solvants, diluants, désinfectant et hydrocarbures

Déchetterie

Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.



Les médicaments

Pharmacie

Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.



Les huiles et les graisses

friture, cuisson, huile de vidange...

Déchetterie

Diminution des performances des stations d'épuration.



Les objets solides :

les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les coques rigides, les rouleaux de papier-toilettes.

Poubelles, Déchetterie

Obstruction, détériorations des pompes de relèvement, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6 316
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	255 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2019)	2,16 € TTC
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	83
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	5 634 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	3
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,31 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,5 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,25‰

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)